



Programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents

Tranche 5

Compte-rendu de la réunion de chantier 23 Mars 2016

• Lieu :	Ferme de Gironsart, commune de Harcigny à 10h00
-----------------	---

• Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal d'Aménagement et de Gestion du Vilpion amont et de ses affluents	• Maître d'œuvre : Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (mise à disposition du Syndicat)	• Entreprise : Forêts et Paysages
--	--	---

• Nom, Prénom :	• Organisme :	Présent	Absent	Excusé
LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat			✓
DEBESSE Laurent	Vice-Président du syndicat			✓
FELZINGER Guillaume	Union des syndicats d'aménagement	✓		
BOURY Christophe	Commune de Thenailles	✓		
DUNTZE Martin	Fédération de Pêche et Milieux Aquatiques de l'Aisne	✓		
APPLINCOURT David	Entreprise Forêts et Paysages			✓
BARUZIER Vincent	Entreprise Forêts et Paysages	✓		
MENVIELLE Erwan	Agence de l'Eau Seine-Normandie			✓
HOUDAYER Olivier	Entente Oise Aisne			✓
COZETTE Philippe	Conseil Départemental de l'Aisne			✓
RAFFIN Vanessa	Communauté de communes Thiérache du Centre			✓

Ce programme pluriannuel de restauration du Vilpion et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages – (siège : Beaufort / 59.)

● SITUATION ACTUELLE :

- La 5^{ème} et dernière tranche du programme pluriannuel de restauration et d'entretien du lit et des berges a débuté le lundi 14 Mars.
- Les travaux ont commencé sur la rivière Vilpion, à hauteur de la Ferme de Gironsart, commune de Harcigny. 900 ml ont été, à ce jour, restaurés par l'entreprise.

DETAIL DES TRAVAUX :

- Un marquage des arbres a été préalablement réalisé par le technicien de rivière sur la zone de travaux. Ce marquage permet de sélectionner les arbres penchants, dépérissants ou malades. Il est réalisé, si possible, en présence du propriétaire de la parcelle.
- Sur les 900 ml de travaux réalisés, l'ensemble des arbres marqués a été abattu, ébranché puis déposé proprement en haut de berge.
- La pelle travaillant en rive droite, la totalité du bois a été déposé sur cette berge.
- Afin de faciliter la répartition du bois entre les propriétaires en rive gauche / rive droite. L'entreprise a procédé de la façon suivante :
 - Le bois déposé parallèlement au cours d'eau appartient au propriétaire de cette même berge.
 - Le bois déposé perpendiculairement au cours d'eau appartient au propriétaire d'en face.



Restauration du lit et des berges du Vilpion, en amont de la ferme de Gironsart

- Les consignes de marquages ont été respectées par les ouvriers. Les travaux permettent ainsi de restaurer la ripisylve et de reconstituer des trouées de lumières favorables à la régénération naturelle.
- L'abattage préventif de certains sujets permet de prévenir du risque de chute et de limiter la formation d'embâcles problématiques aux écoulements à moyen terme.
- Concernant les embâcles, il a été rappelé aux ouvriers de conserver le maximum d'embâcles écologiques dans le lit. Ces souches ou amas de branches, dès lors qu'ils ne gênent pas l'écoulement des eaux, doivent être conservés car ils créés de nombreux refuges favorables aux écosystèmes aquatiques.

• REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Il a été observé sur certains tronçons, une trop forte sélection des jeunes sujets. Cet abattage est dû à l'intervention de la pelle qui, pour atteindre les arbres en rive opposée, doit abattre certains arbres, non marqués et sains, présents en haut de berge. Le maître d'œuvre fait remarquer à l'entreprise que les trouées nécessaires à l'accès de la pelle au cours d'eau doivent être plus espacées (au minimum tous les 30m) afin de limiter l'abattage de sujets en bonne santé.
- Par ailleurs, la remise en état des terrains doit être plus soignée. Le maître d'œuvre insiste fortement sur la remise en état des sols avant que l'engin ne quitte la parcelle.



Zone dégradée non remise en état



Sélection végétative trop importante

- Monsieur le Maire de Thenailles rappelle que la présence d'au moins un élu du syndicat doit se faire lors de la tenue de réunion de chantier et ceux, afin de représenter la structure et de valider les propositions et consignes du maître d'œuvre.
- Le suivi de ces travaux fera l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Chaque réunion fera l'objet d'un marquage des arbres selon l'état d'avancement de l'entreprise. Le tronçon amont de Plomion (**rue de la Nigaudière**) sera marqué **lors de la prochaine réunion**
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de restauration, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :

- M. APPLINCOURT David – entreprise Forêts et Paysages 06.07.87.95.13
- M. FELZINGER Guillaume – Union des syndicats 03.23.20.36.74

• LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu
Le Jeudi 31 Mars 2016
au pont du Vilpion, Route de l'Arbre Jolie (D75),
commune de PLOMION
à 10h00.

Le service technique,

